

Combien et comment donner ?

(Offrande de la famille)

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation.

Néanmoins, l'Église propose **des repères** qui tiennent compte de la réalité des coûts.

Notre diocèse suggère une offrande d'un montant indicatif de
200 à 400 ou plus selon vos possibilités.

Que ceux qui le peuvent donnent plus pour permettre d'accueillir ceux qui donnent moins.

Vous pouvez remettre votre offrande à l'aide de l'enveloppe.



Mon don, une participation à la vie de l'Eglise catholique !

Association diocésaine de Carcassonne

89 rue Jean Bringer, CS 50103
11890 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04 68 47 05 31

www.aude.catholique.fr



FUNÉRAILLES d'un proche

L'Église vous accompagne

L'Espérance n'a pas de prix, la faire vivre à un coût.

DIOCÈSE DE CARCASSONNE ET NARBONNE

**Vous êtes touché par le deuil
d'un proche.**

Dans cette épreuve,
le prêtre et l'équipe funéraires vous
apportent soutien et aide pour la
**préparation et la célébration des
funérailles.**

L'Église remplit sa mission
en accompagnant celles et ceux qui lui
 demandent d'être présente à leurs côtés, dans
la joie comme dans la peine.

Pour couvrir ses frais,
la paroisse ne peut compter que sur la
participation des fidèles.



L'Église ne reçoit aucune subvention
pour assurer son fonctionnement.

Quelle que soit votre participation,
merci d'avance pour ce geste de
générosité et de solidarité.

L'Église vous remercie pour votre
contribution et vous assure de
ses prières dans cette épreuve.



La quête permet à toute l'assemblée de
s'associer à son tour à l'organisation et aux
frais de la célébration ainsi qu'à la vie
matérielle de la paroisse.

Offrir des Messes (après la célébration)

La messe célébrée à l'intention du défunt permet :

- de se réunir de nouveau à l'église pour les personnes qui n'ont pu être présentes à la célébration des funérailles.
- de célébrer des dates anniversaires (exemple : offrande de messe à la date anniversaire de naissance ou de décès du défunt).